



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

**Pour publication immédiate** : 13 février 2012

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE QUE LA LOI SUR L'ENVOI DE TEXTOS EN CONDUISANT PERMET  
UNE REPRESSION IMPORTANTE DE LA CONDUITE DISTRAITE.**

***Depuis juillet, près de 119 000 automobilistes ont été verbalisés pour utiliser des appareils mobiles.***

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que, suite à la nouvelle loi stricte contre la conduite distraite, les agents des forces de l'ordre ont émis 118 757 contraventions depuis juillet 2011, pour l'utilisation d'un appareil électronique mobile en conduisant.

Le Gouverneur a présenté une proposition de loi visant à renforcer l'application des mesures contre les violations d'envoi de textos en conduisant en juin 2011 et ratifié les nouvelles sanctions en juillet 2011. La législation considère l'utilisation d'un appareil électronique portable en conduisant comme une infraction au code de la route majeure, autorisant les forces de l'ordre à arrêter les conducteurs seulement pour s'être adonnés à cette activité. En outre, le Gouverneur a augmenté la sanction pour utiliser un téléphone portable sans dispositif mains libres ou un appareil mobile en conduisant de deux à trois points sur le permis par des modifications de la réglementation de l'état. Du 12 juillet 2011 au 7 février 2012, l'Etat de New York a émis 7 495 contraventions pour l'envoi de textos en conduisant et 111 262 contraventions pour l'utilisation d'un appareil électronique mobile en conduisant.

« Envoyer des textos en conduisant est illégal et met la vie des New Yorkais de tout l'état en danger », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Ces contraventions devraient envoyer un message clair à tous les conducteurs : gardez vos yeux sur la route et vos mains sur le volant. Je remercie la Police de l'Etat et les forces de l'ordre locales pour leur engagement à assurer la sécurité de la population de l'état de New York. »

Joseph A. D'Amico, Superintendant de la Police de l'Etat de New York a déclaré : « Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Le Gouverneur savait que cette loi aiderait les forces de l'ordre de New York à lutter contre la conduite distraite et imposer des sanctions plus sévères à ceux qui violent la loi pour qu'ils ne recommencent pas. Il est primordial que les forces de l'ordre restent vigilants dans l'application de la loi pour que nous puissions réduire la conduite distraite et assurer la sécurité des conducteurs.

French

Barbara Fiala, Commissaire au Département des Véhicules à moteur, a déclaré : « Je voudrais féliciter le Gouverneur Cuomo pour renforcer les efforts des forces de l'ordre en considérant l'envoi de textos en conduisant comme une infraction majeure au code de la route. Le Département des Véhicules à moteur et la Commission sur la sécurité routière du Gouverneur restent déterminés à accomplir leur mission d'abaisser le nombre des décès causés par l'utilisation d'un téléphone mobile et l'envoi de textos en conduisant. Avec plus de 5 500 décès et plus de 440 000 blessés au niveau de la nation chaque année, nous savons que nous avons un long chemin à parcourir, pour non seulement éduquer le public motorisé mais aussi changer les comportements en conduisant.»

Entre le 1er janvier 2011 et le 11 juillet 2011, New York a émis 2 691 contraventions pour l'envoi de textos en conduisant. Depuis le 12 juillet 2011, New York a émis 7 495 contraventions pour l'envoi de textos en conduisant.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
Etat de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418